

# Règlement pour le concours de recrutement d'un organiste titulaire pour le Grand Orgue Merklin-Quoirin de la Primatiale Saint Jean-Baptiste de Lyon



**Article 1** – Conformément aux directives concernant la nomination des organistes titulaires dans les églises du diocèse de Lyon (cf. mise à jour du 1<sup>er</sup> mars 2010), un concours est organisé pour le recrutement d'un organiste titulaire de l'orgue Merklin-Quoirin de la primatiale Saint Jean-Baptiste de Lyon.

**Article 2** – Ce concours vise à recruter un organiste titulaire susceptible de remplir les missions suivantes :

- Service liturgique à la primatiale Saint Jean
- Mise en place et participation à la saison de concerts en lien avec l'association des Amis du Grand Orgue et l'organiste titulaire de l'orgue Ahrend.
- Veille à l'entretien de l'instrument
- Le cas échéant, accompagnement des chœurs de la primatiale pour divers concerts etc..  
Missions précisées dans le profil de poste en annexe de ce règlement

**Article 3** – Le concours de recrutement se déroulera en 2 tours :

**1<sup>er</sup> tour** : pré-sélection sur dossier par le jury. Chaque candidat aura soin de fournir par voie électronique un dossier comprenant :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- deux lettres de recommandation datant de moins de six mois, l'une d'un organiste en exercice, l'autre d'un ministre du culte ayant charge pastorale (curé de paroisse, recteur de primatiale, de basilique ou sanctuaire...) ;
- composition et/ou arrangements de musique liturgique ou sacrée.

*Les résultats de ce 1<sup>er</sup> tour seront communiqués au plus tard le 15 septembre 2023.*

*Le jury retiendra jusqu'à 5 candidatures pour le second tour.*

**2<sup>nd</sup> tour** : Epreuve d'accompagnement / d'interprétation et entretien avec le jury

Le second tour se déroulera le samedi 07 octobre 2023 sur l'orgue Merklin-Quoirin de la primatiale Saint Jean-Baptiste. Une des épreuves aura lieu sur l'orgue Ahrend de la primatiale.

1) Epreuve accompagnement et improvisation avec l'un des chœurs et/ou chantre de la primatiale Saint Jean-Baptiste.

Chaque candidat aura à interpréter :

- un chant d'entrée (type solennité) avec prélude de deux à trois minutes et postlude d'une minute ;
- un psaume enchaîné à un alléluia à la manière d'une messe de semaine ;
- un temps de travail avec le chœur de 10 à 15min (sous la direction d'un chef de chœur) pour l'interprétation d'un motet d'environ 3 minutes ;
- une pièce grégorienne de type communion avec postlude méditatif de 2 à 3 minutes.

2) Epreuve d'interprétation et improvisation. Chaque candidat aura à interpréter :

- une pièce d'orgue symphonique sur l'orgue Merklin-Quoirin de 5 minutes maximum
- une pièce de son choix sur l'orgue Ahrend de 5 minutes maximum mettant en valeur les différentes palettes sonores de l'instrument ;
- une improvisation sur un thème donné de 5 minutes maximum sur l'orgue Merklin-Quoirin.

*Les candidats seront jugés sur la régulation, la musicalité, la technique, la qualité de l'harmonisation ainsi que sur la capacité d'adaptation dans le travail avec les chœurs.*

*Les épreuves sont publiques, sans anonymat. Les personnes présentes ne sont pas autorisées à manifester leur sentiment ni à applaudir les différents candidats. L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort.*

**Article 4** – Un temps de travail équitable de 2x3h sera affecté à chaque candidat entre le 16 septembre 2023 et le 7 octobre 2023 sur les orgues Merklin-Quoirin et Ahrend de la primatiale, en lien avec les sacristains de la primatiale, aux horaires d'ouverture au public de la primatiale.

**Article 5** – A l'issue des épreuves musicales, chaque candidat aura un entretien de maximum 20 minutes avec le jury. Au terme des entretiens le jury se retirera pour délibérer.

**Article 6** – Après avoir entendu le jury, le recteur de la primatiale Saint Jean-Baptiste assisté du maître de chapelle annoncera la candidature retenue.

**Article 7** – le jury sera composé : du recteur de la primatiale Saint Jean-Baptiste de Lyon, du maître de chapelle de la primatiale Saint Jean-Baptiste, de l'organiste titulaire de l'orgue Ahrend, du responsable diocésain des orgues, du président de l'association du Grand Orgue et de trois organistes de renommée nationale dont l'un sera le président du jury.

**Article 8** – les candidatures sont à adresser au maître de chapelle de la primatiale Saint Jean-Baptiste de Lyon par voie électronique à [contact@petitschanteursdelyon.com](mailto:contact@petitschanteursdelyon.com) et ce au plus tard le 31 août 2023 23h59.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter par mail : [contact@petitschanteursdelyon.com](mailto:contact@petitschanteursdelyon.com) (Thibaut Louppe, Maître de Chapelle)

Fait à Lyon le 7 juillet 2023

## Profil de poste

La primatiale Saint Jean-Baptiste de Lyon est un lieu chargé d'histoire situé au cœur de la vieille ville de Lyon. Elle est l'église de l'archevêque (Primat des Gaules), et la liturgie y occupe depuis toujours une place de choix.

Depuis le IX<sup>e</sup> siècle, la manécanterie n'a jamais cessé de fonctionner. L'orgue apparaît dans la primatiale dès 1841.

Aujourd'hui, l'orgue Merklin-Quoirin vient d'être réinstallé par l'atelier de facture d'orgues Pascal Quoirin. Il a été inauguré du 14 au 16 octobre 2022.

L'organiste titulaire assure un service liturgique qui consiste à accompagner des offices ordinaires ou exceptionnels avec la participation de chantres ou de l'un des chœurs de la primatiale (Pré-Maîtrise, Chœur d'Enfants, Chœur de Jeunes, Ensemble Elevatio, Chœur Mixte de la primatiale) ou encore des ensembles occasionnels. A cet égard, il appartient aux candidats d'avoir :

- une très bonne connaissance de la liturgie et en particulier des célébrations propres à une primatiale (messes pontificales, messe chrismale, ordinations, etc...) ;
- un goût avéré pour l'accompagnement des chants liturgiques ;
- des compétences en accompagnement, tant pour les polyphonies chorales que les solistes vocaux et/ou instrumentaux
- des compétences en improvisation ;
- des compétences en réduction à vue d'une partition d'orchestre et/ou chœur, en transposition de partitions, en harmonisation et en composition ;
- des compétences en accompagnement du grégorien ;
- des compétences pour accompagner musicalement des chanteurs ou des chantres en formation au sein de la maîtrise de la primatiale.

Comme interprète avisé, l'organiste titulaire de l'orgue Merklin-Quoirin devra privilégier les œuvres du répertoire et improviser en veillant à être toujours en cohérence, dans le choix des pièces, avec le temps liturgique.

L'organiste titulaire de l'orgue Merklin-Quoirin entrera en partenariat avec tous les acteurs de la primatiale. Il sera placé sous l'autorité du Recteur et sera en collaboration avec le maître de chapelle de la Primatiale et son assistant, l'organiste titulaire de l'orgue Ahrend et le cérémoniaire de l'évêque.

Il sera doté d'une facilité de contact, d'un esprit de dialogue et de collaboration.

Pour faire face à toutes les situations exceptionnelles qu'implique une primatiale, il devra aussi être d'une grande souplesse dans son emploi du temps.

L'organiste titulaire met en œuvre des compétences diverses :

- assurer un planning en collaboration avec l'organiste titulaire de l'orgue Ahrend et le maître de chapelle pour les offices requérant l'usage de l'orgue. Il ou elle devra, ainsi travailler en concertation avec les chefs de chœur et chantres de la primatiale, et assurer la mise en œuvre des conditions d'accueil pour les organistes de passage ;
- mettre en place une saison musicale avec l'appui de l'association du Grand Orgue et de l'association Lyon-Primatiale en étroite collaboration avec le titulaire de l'orgue Ahrend ;
- avoir une expérience des liturgies en primatiale ou sanctuaire.

*Le jury sera particulièrement sensible au parcours des candidats : études réalisées, diplômes obtenus et expérience acquise.*

Le poste correspond en tous points à la description donnée dans la charte des organistes (disponible sur le site : [www.liturgie.catholique.fr](http://www.liturgie.catholique.fr)) en particulier les paragraphes 3 « L'organiste et la liturgie » et 4 « L'organiste hors liturgie ».

Le candidat devra connaître les éléments suivants :

- textes fondamentaux de l'Eglise concernant les rapports musique et liturgie ;
- différents temps liturgiques et célébrations ;
- répertoire musical de l'Eglise d'Occident (du chant grégorien au chant d'assemblée traditionnel et/ou charismatique).

## ENTRETIEN :

L'organiste titulaire de l'orgue Merklin-Quoirin aura pour mission la charge du suivi de l'entretien de l'instrument en lien avec le facteur d'orgue de la manufacture Quoirin et la DRAC qui est propriétaire de l'orgue (2 accords annuels).

## CONTRAT :

Condition d'engagement :

L'organiste titulaire s'engage à avoir un comportement en conformité avec les valeurs de l'Eglise Catholique, notamment dans le cadre de sa fonction.

Un contrat de travail sera établi par la paroisse où seront mentionnées par les deux parties en présence les charges relatives à cette fonction.

Une période d'essai de trois mois est prévue à la signature du contrat, et pendant la première année, un bilan trimestriel permettra de faire le point avec le recteur.

L'organiste titulaire est salarié de la primatiale Saint Jean-Baptiste et aura pour responsable le recteur de la primatiale.